

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC organise, en partenariat avec l'ANRF et la CNASNU, un séminaire de sensibilisation sur la LBC/FT au profit des acteurs du marché des capitaux

Rabat, le 12 décembre 2024

L'AMMC a organisé en partenariat avec l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF) et la Commission Nationale chargée de l'Application des Sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement (CNASNU), un séminaire de sensibilisation sur la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT).

Tenu au siège de l'AMMC, ce séminaire a réuni les dirigeants et représentants des sociétés de bourse, des sociétés de gestion, des teneurs de comptes et des conseillers en investissement financier.

Dans son allocution d'ouverture, Mme Nezha HAYAT, Présidente de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, a souligné l'importance de la mise en place d'un dispositif LBC/FT robuste et efficace pour contrecarrer les menaces de BC/FT, tout en rappelant la mobilisation importante des acteurs nationaux et des parties prenantes pendant le déroulement du processus de l'évaluation du dispositif national de LBC/FT.

Dans la continuité des efforts déployés, Madame la Présidente a indiqué que l'AMMC est déterminée à jouer pleinement son rôle dans la protection de l'intégrité du marché des capitaux et la promotion d'une finance saine, transparente et durable. Ainsi, en matière de LBC/FT, il est essentiel de rester vigilant et de s'adapter en permanence à l'évolution des risques et des standards internationaux, a poursuivi Madame la Présidente.

Pour sa part, Monsieur Jawhar NFISSI, Président de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier, a réaffirmé l'importance d'une mobilisation permanente de l'ensemble des partenaires nationaux. Rappelant que le prochain cycle d'évaluation mutuelle du Maroc par le Groupe d'Action Financière pour la Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) sera focalisé sur l'efficacité du dispositif national en matière de LBC/FT et le déploiement de l'approche basée sur les risques de BC/FT au niveau des différents segments du secteur financier.

Lors de cette rencontre, l'ANRF a présenté le cadre juridique de la LBC/FT au Maroc, en rappelant les évolutions majeures de la réglementation. Elle a également présenté un bilan opérationnel de sa relation avec les personnes assujetties en mettant l'accent sur l'importance des déclarations de soupçon.

La présentation de la CNASNU a été consacrée au cadre juridique, institutionnel et technique mis en place pour l'application des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies en la matière, avec un focus sur les indicateurs clés relatifs à la réactivité des intervenants du marché des capitaux.

Cet événement a été l'occasion aussi pour l'AMMC de partager avec les différents intervenants les résultats de la cartographie des risques de BC/FT 2024, relative au marché des capitaux, en faisant ressortir le positionnement de chacune des activités, les exigences en matière de vigilance ainsi que les bonnes pratiques.

Ce séminaire, le 6^e du genre, s'inscrit dans la continuité des actions de sensibilisation menées par l'AMMC en coordination avec l'ANRF, en vue de renforcer les dispositifs de vigilance et de veille interne des acteurs du marché des capitaux.

D'autres actions de formation et de sensibilisation seront programmées dans le cadre des préparatifs du 3^e cycle d'évaluation mutuelle par les experts du GAFIMOAN qui concernera le Maroc, dès 2026.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain.

L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

www.ammc.ma

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Mme Dania BOUHLAL

✉ danial.bouhlal@ammc.ma

☎ 07 07 29 19 31